

Le mot de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées

Officier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Le Recensement des Équipements Sportifs (RES), espaces et sites de pratique, piloté par l'État, identifie plus de 2000 équipements répartis sur 312 communes du département des Hautes-Pyrénées.

Essentiels pour l'accès aux pratiques sportives et leur développement, ils favorisent aussi le développement de l'enseignement, des loisirs, du tourisme, de l'insertion, de la cohésion sociale, de la santé.

Ils sont les lieux d'exercice privilégié des centaines de bénévoles, encadrants, dirigeants, juges -arbitres, chronométreurs, cadres techniques du mouvement sportif départemental, fort de plus de 56 000 licenciés accueillis dans plus de 750 clubs.

Cette étude, financée par la DRJSCS Occitanie, et menée conjointement par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Hautes-Pyrénées et par le service jeunesse sport et vie associative de la DDCSPP 65, a pour objet de dresser un état des lieux des équipements sportifs, du point de vue du mouvement sportif.

Ce diagnostic, à la fois quantitatif et qualitatif, pourra servir de base à un dialogue constructif pour l'aménagement de notre territoire, au bénéfice de ses habitants.

Afin de permettre la satisfaction de l'ensemble de la population et des pratiquants, l'optimisation de l'utilisation des moyens publics, le plein emploi des équipements sportifs, la solidarité entre les territoires, les différents acteurs doivent coordonner leurs stratégies et leurs actions et disposer d'outils partagés.

Je souhaite que ce travail, dont l'objectif est de produire un état des lieux partagé avec le mouvement sportif fédéral, puisse servir de base de réflexion à un schéma d'équipements sportifs départemental.

Béatrice LAGARDE

